

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mme ASTIER Caroline, Mr BOUCHET Vincent, Mr NORE Michel, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme SCACHE Marina, Mme ANDANSON Sylvie, Mr SEGUIN Alexandre, Mr SANNAJUST Jacky, Mr CORSI Clément, Mme BORROT Véronique, Mr BRUN Hervé.

Excusé : Mr DAVID Franck

Mr CORSI Clément a été élu secrétaire.

I – POINT D'AVANCEE DES DOSSIERS :

❖ AMENAGEMENT PLACE MADELEINE DE CHAZELLES :

Présenté par Marina SCACHE

Le projet d'aménagement de la Place Madeleine de Chazelles est bénéficiaire de la D.E.T.R. depuis 2013 et inscrit à la programmation FIC 2013, reporté en 2014.

La volonté de la nouvelle équipe municipale est de réduire le coût du projet initial (132 000 €) tout en respectant les objectifs du P.A.B.

Après une étude réalisée par la Commission des Bâtiments et une demande de devis, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant H.T. de : **48 311 €**.
- **PROPOSE** le plan de financement suivant :
 - Autofinancement (T.V.A.) 9 662.20 €
 - Part communale 19 324.40 €
 - D.E.T.R. (30%) 14 493.30 €
 - F.I.C. (30%) 14 493.30 €

TOTAL

57 973.20 € T.T.C.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 20/10/2014

❖ **RENOVATION FUTURE MAIRIE :**

Présenté par Adeline CORSI

La mairie actuelle est au 1^{er} étage d'un bâtiment situé dans l'enceinte scolaire.

Amputée, depuis septembre 2013, de sa salle de conseil dans laquelle a été aménagée la 6^{ème} classe, et dépourvue d'une accessibilité réglementaire, elle n'est plus adaptée aux besoins des utilisateurs.

Afin de répondre aux exigences réglementaires d'accessibilité et de capacité d'accueil et proposer aux administrés un service public de proximité, regroupé au sein d'un même bâtiment, le Conseil Municipal souhaite rénover l'ancien presbytère pour y transférer la mairie.

Les travaux de rénovation pourraient bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R., du Conseil Général au titre du F.I.C. assorti d'une subvention F.I.C. complémentaire dans le cadre de l'enveloppe « projets bâtimentaires exceptionnels » ainsi que d'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

Un dossier de demande de subvention doit être déposé auprès de Monsieur le Préfet courant novembre 2014 et auprès de Monsieur le Président du Conseil Général courant octobre 2014 pour une programmation en 2015.

A partir d'un cahier des charges établi par les élus en charge du dossier, trois cabinets d'architectes ont été consultés.

Chaque proposition est examinée : estimation des travaux, coût des honoraires, missions complémentaires, et aussi : type d'approche de l'architecte, sa sensibilité, sa capacité d'écoute, son expertise.

Au vu des offres présentées et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- par 11 voix POUR et 4 voix CONTRE :

- **CHOISIT** de retenir le cabinet d'architecte : COUDERT-VAILLANT Architecture, maître d'œuvre de l'opération.

- à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, sous réserve de l'accord de subventions et de la capacité financière à engager les travaux.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Conseil Général de bien vouloir subventionner ces travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre les dossiers de demandes correspondants.
- **PROPOSE** le plan de financement suivant :

• Autofinancement (T.V.A.)	130 611.00 €
• Part communale	321 631.80 €
• Subvention D.E.T.R. (30%)	150 000.00 €
• Subvention F.I.C. (30%)	96 506.70 €
• Subvention F.I.C. complémentaire (30 %)	84 916.50 €
• Subvention du Ministère de l'Intérieur (indéterminée)	

TOTAL

783 666.00 €

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 20/10/2014

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

❖ **FLEURISSEMENT :**

Présenté par Caroline ASTIER

A la suite de la réunion du 15 octobre de la commission « Embellissement, village fleuri, entretien chemins ruraux », il a été décidé de ne pas fleurir les bacs durant la période automne-hiver. Ils seront stockés à Bardyflore pour y préparer les plantations de printemps. Vu l'état des bacs, Pierre LYAN craint que le transport n'en supprime plusieurs et rappelle les engagements de l'équipe concernant l'embellissement du village.

II – QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Véronique BORROT signale de la terre à récupérer chez une administrée qui va effectuer, dans les jours à venir, des travaux de terrassement.
- ✓ Suite à la demande d'aide exceptionnelle faite auprès du Conseil Général après les dégâts occasionnés par l'orage du 21 septembre, une réunion avec les techniciens est prévue prochainement pour faire l'état des travaux réalisés, de ceux qu'il reste à faire et estimer le soutien financier et technique nécessaires.